

Maria, 11 décembre 2006

Monsieur Joseph Zayed, prés.
Bureau des Audiences Publiques en Environnement
Projet de Parc Éolien de Carleton

Bonjour monsieur Zayed,

En réponse à une demande que vous m'avez adressée au cours des audiences publiques de Carleton, je vous fais parvenir une copie d'un article du journal de Québec daté du 23 mai 2005, article dans lequel il est mentionné que « les entreprises privées sont interdites sur le territoire de la MRC des Basques » à condition que le projet de parc éolien soit « public à 33% ». J'ai depuis appris que d'autres MRC, dont une dans le coin de Rimouski, vont chercher 21%. À Frampton, en Beauce, des gens debout vont chercher \$4000.00 le mégawatt, soit \$6000.00 par éolienne. On est très loin des 0.5% de Cartier à Carleton... À Grande-Vallée, la municipalité a réglé le problème très clairement dès le départ avec une compagnie désirant installer un parc éolien sur son territoire, et je cite : « D'accord, mais on ne veut pas les voir. » Point! La compagnie est allée ailleurs et la municipalité de Grande-Vallée ne s'en porte pas plus mal aujourd'hui, les gens étant très heureux de conserver leur plus grand atout environnemental et touristique : leurs montagnes.

Monsieur Zayed, vous êtes un homme intelligent en plus de me sembler un homme de coeur. A-t-on besoin de plus pour reconnaître une aussi criante évidence qui fait des Gaspésiens les dindons de la farce la moins drôle qui soit dans le dossier éolien au Québec?

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, monsieur Zayed, mes salutations les plus distinguées.



Claude Lucier,
195 rang 2
Maria Qc G0C 1Y0
Tél. : (418) 759-5205

DOSSIER

PAS TOUTE LA PLACE AU PRIVÉ

L'exemple de la MRC des Basques fait réfléchir

(EE) — Un peu partout au Québec, des communautés ont décidé que les entreprises privées n'occuperaient pas toute la place dans le développement des éoliennes.

Située entre Rimouski et Matane, la MRC des Basques est l'une des plus pauvres municipalités régionales de comté du Québec. Elle a pourtant donné l'exemple à bien des communautés, en matière d'énergie éolienne.

«Nous avons été les premiers à adopter un règlement sur les éoliennes, rappelle avec fierté le préfet de la MRC des Basques, André LeBlond.

La particularité de cette réglementation tient du fait que tous les promoteurs privés qui désiraient dévelop-

per un parc éolien à Trois-Pistoles ou dans les municipalités environnantes devront obligatoirement s'associer à la MRC des Basques.

«Les installations privées sont interdites sur notre territoire, ajoute le préfet. Pour être autorisé, un projet doit au minimum être public à 33 %».

Une entreprise, Gelectric, a accepté de s'associer avec la MRC. Elle déposera éventuellement une soumission à Hydro-Québec afin de pouvoir mettre en place des éoliennes.

«Nous avons pris note des échecs de la Gaspésie. Ce qu'on entendait dire, ce que les municipalités de cette région n'obtenaient pratiquement aucune retombée.

«Nous embarquerons dans un projet à l'unique condition que nous pourrons

en tirer de l'argent.»

Contrôle

L'engagement des communautés est essentiel au succès de l'arrivée d'éoliennes sur un territoire, croit Jean-Louis Chaumel, de l'Université du Québec à Rimouski.

Un peu partout, au Lac-Saint-Jean ou dans les environs d'Amqui par exemple, les leaders régionaux ont décidé d'engager leur communauté.

«Je crois qu'on aurait intérêt à travailler sur des projets plus petits, qui engagent les communautés. De cette façon, on serait en mesure d'utiliser des sources de financement d'ici comme le Fonds de solidarité de la FTQ ou Desjardins. C'est le meilleur moyen de contrôler ce qui se passe.»

installe les éoliennes, il y a l'argent versé aux municipalités, mais pour le reste, les retombées du développement de l'énergie éolienne demeurent bien minces en Gaspésie.

Quand elle a lancé un appel d'offres de 2000 MW d'énergie éolienne, en octobre dernier, Hydro-Québec a exigé que les projets comportent un contenu québécois et régional. Un minimum de 60 % des coûts totaux de chaque parc devait être engagé au Québec, dont 30 % en Gaspésie.

Des exigences du genre expliquent pourquoi on retrouve aujourd'hui quelques usines reliées à l'énergie éolienne en Gaspésie, notamment des usines d'assemblage.

«On parle beaucoup de ces usines, mais il faut aussi analyser le type de personnel qu'elles emploient», prévient Adrian Ilincă, professeur à l'Université du Québec à Rimouski, qui se spécialise dans l'éolien.

Les emplois créés jusqu'ici, poursuit-il, sont la plupart du temps de «relative mauvaise qualité», peu rémunérés, et bien souvent hautement subventionnés.

«Ce qui est inquiétant, c'est qu'il n'y a pratiquement aucun transfert technologique, aucun transfert de connaissances.

«Je n'ai jamais vu une offre d'emploi provenant de ces usines qui concernait un ingénieur ou un spécialiste.»

2005